

Programme de mise en sécurité du domicile des personnes âgées

La prévention des risques au domicile des personnes âgées



Sommaire

1	Les accidents de la vie courante en France	3
1.1	Les données chiffrées	4
1.2	Les victimes des accidents de la vie courante	5
2	Pourquoi un programme de mise en sécurité du domicile des personnes âgées	6
2.1	Une mobilisation sans précédent pour la prévention des accidents de la vie courante	7
2.2	Le point de départ : priorité à la mise en sécurité du domicile des personnes âgées	8
2.3	Le Programme de mise en sécurité du domicile des personnes âgées	11
3	Le Programme de mise en sécurité du domicile des personnes âgées	12
3.1	L'outil de repérage des risques d'accidents domestiques au domicile des personnes âgées	14
3.2	Les expérimentations locales des mesures de prévention	17
3.3	Les actions d'information et de sensibilisation du grand public	24

1

Les accidents de la vie courante en France



1.1

Les données chiffrées

- 20 000 décès par an. C'est 3,6% de la mortalité totale
 - 4,5 millions de personnes admises aux urgences chaque année
 - 1 200 personnes hospitalisées chaque jour
- > Les victimes
- 2/3 des décès surviennent après 75 ans
 - on constate une surmortalité masculine
- > Les causes
- les chutes constituent la première cause de décès : 60%

1.2

Les victimes des accidents de la vie courante

□ Deux populations sont principalement victimes des accidents de la vie courante

■ Les enfants et les adolescents

- > 1 décès sur 6 survient entre 1 et 14 ans. C'est la première cause de décès dans cette tranche d'âge.

■ Les personnes âgées

- > Plus de 2/3 des décès dus aux accidents de la vie courante surviennent après 75 ans ;
- > Plus des 3/4 des décès par chute surviennent au domicile des personnes âgées de 75 ans et plus ;
- > Plus des 2/3 des décès par suffocation surviennent après 75 ans.

2

Pourquoi un programme de mise en sécurité du domicile des personnes âgées ?



2.1

Un enjeu de société

- **Un fléau qui ne recule pas**
- **Qui touchera de + en + de personnes**
 - **Evolution démographique =**
 - > En 2060, 1 personne sur 3 aura plus de 60 ans
- **Limiter le nbre d'hospitalisations en urgence**
- **Permettre aux personnes âgées de rester chez elle**

- **Des acteurs mobilisés pour que la prévention des accidents de la vie courante soit déclarée Grande cause nationale**
 - Associations des secteurs consommation, famille, services à la personne, sécurité civile et santé
 - Collectivités locales
 - Etablissements publics
 - Mutuelles
 - Fédérations professionnelles

2.2

Des leviers puissants

- **Le secteur des SAP au service de la prévention des risques**
- **Les services à domicile auprès des personnes âgées : des acteurs privilégiés**
 - **Ont établi des relations de confiance avec les personnes**
 - **Connaissent parfaitement son domicile**
 - **L'aident à repérer les risques**
- **Les SAP petit bricolage pour effectuer les petits travaux**

2.4

Le Programme de mise en sécurité du domicile des personnes âgées

- L'ANSP et la CSC ont élaboré avec l'ensemble des acteurs impliqués dans cette cause, le **Programme de mise en sécurité du domicile des personnes âgées**.

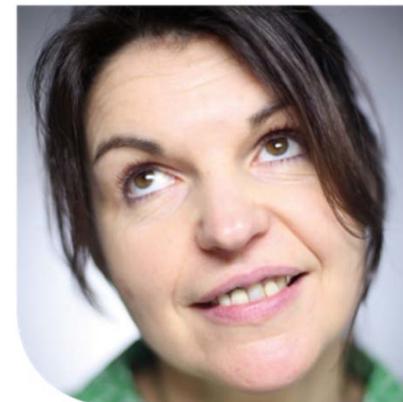
- Trois mesures-phares :
 - la mise à disposition d'un outil de repérage d'accidents domestiques au domicile des personnes âgées ;

 - des expérimentations locales de mesures de prévention ;

 - des actions d'information et de sensibilisation du grand public.

3

Les mesures phares





Les mesures-phares du Programme

- L'outil de repérage des risques d'accidents domestiques au domicile des personnes âgées**
- Les expérimentations locales des mesures de prévention**
- Les actions d'information et de sensibilisation du grand public**

3.1

L'outil de repérage des risques d'accidents domestiques au domicile des personnes âgées

- ❑ **Un outil simple, fruit d'une concertation collective**
 - les acteurs des services à la personne (UNA, ADMR, Adessa à domicile, Familles Rurales, FEPEM, IRCEM, MSA)
 - les experts de l'aménagement du logement (fédération PACT et Association Nationale Française des Ergothérapeutes).

- ❑ **Disponible sur les sites Internet de l'ANSP, de la CSC et des acteurs ayant participé à l'élaboration de cet outil.**

- ❑ **Un outil opérationnel pour les intervenants à domicile**

PROGRAMME DE MISE EN SÉCURITÉ DU DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Outil de repérage
des risques d'accidents
domestiques

DESTINÉ AUX PROFESSIONNELLS
DE L'INTERVENTION À DOMICILE



3.1

Mode d'emploi de l'outil

- Un découpage par pièces de la maison
- Utilisation d'un code couleur



généralités sur le logement



sécurité et accès



électricité, installations électriques



revêtements de sols



meubler, aménagement des pièces



plomberie, canalisations

3.1

Mode d'emploi de l'outil

- ❑ **Une série d'annexes informatives** (pages 20 à 23)
- ❑ **Les prescriptions possibles**

Trois types de mesures peuvent être conseillés :

- **Les mesures de bon sens**, simples à réaliser (rouler un tapis...)
- **Les petits travaux**, réalisés par les acteurs des services à la personne (placer une barre d'appui...)
- **Les mesures d'adaptation du logement** (installation d'un monte-escalier...) nécessitant la réalisation d'un diagnostic spécialisé (PACT). Avec l'accord de la personne âgée, l'organisme ayant effectué le repérage peut faire la liaison avec le PACT local et lui transmettre les résultats de son repérage.

- ❑ **Une synthèse du repérage** (pages 26 et 27)

3.2

Les expérimentations locales des mesures de prévention

- ❑ **Cinq expérimentations** sont menées de sept 2010 à décembre 2011
- ❑ Des financeurs (organismes de retraite, de prévoyance, mutuelles...) se sont engagés à financer des actions de repérage des risques au bénéfice de leur public de référence.
- ❑ Les mesures de petit bricolage préconisées à la suite du repérage seront financées soit dans le cadre du programme, soit dans le cadre et aux conditions de l'action sociale déjà mise en place par ces financeurs.

3.2

Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

- **Lieux : 5 régions et 8 départements**
 - Caisse de Bourgogne-Franche-comté, du Nord-Ouest, du Centre, de Midi-Pyrénées, de l'Île de France
 - Hte Loire, Ain et Savoie, Alpes-Maritimes, Gard, Lozère, Eure-et-Loir, Loiret

- **Bénéficiaires : personnes âgées sorties d'hospitalisation**

- **Coordination et opérateurs : service social des CARSAT**
(Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail – anciennes CRAM).

- **Durée : septembre 2010 à décembre 2011**

3.2

FEPEM-IRCEM-Institut FEPEM

- Lieux** : France métropolitaine
- Bénéficiaires** : particuliers employeurs retenus par les relais d'assistants de vie
- Opérateurs** : relais d'assistants de vie, associations mandataires FEPEM
- Autres partenaires** : IFEF et autres organismes de formation labellisés
- Divers** : utilisation de l'outil sous forme dématérialisée
- Durée** : janvier-octobre 2011

3.2

Fondation de la Caisse d'Épargne pour la solidarité

- ❑ **Lieu : Corrèze**
- ❑ **Bénéficiaires : personnes sélectionnées par la plateforme de la Fondation le SIRMAD Corrèze Téléassistance**
- ❑ **Volume : 2 500 personnes âgées**
- ❑ **Coordination : plateforme de coordination de la FCES**
- ❑ **Opérateurs : services d'aide à domicile de la plateforme**
- ❑ **Autre partenaire : Conseil général**
- ❑ **Durée : novembre 2010 à juin 2011**

3.2

Malakoff Médéric

- ❑ **Lieu : Maine-et-Loire**
- ❑ **Bénéficiaires : retraités allocataires de Malakoff Médéric 75-80 ans**
- ❑ **Volume : 2 500 personnes**
- ❑ **Coordination : plate-forme « Anjou Domicile »**
- ❑ **Opérateurs locaux : 7 associations locales (ADMR...)**
- ❑ **Partenaires : PACT et Conseil général**
- ❑ **Durée : 1 an**

3.2

Mutualité sociale agricole (MSA)

- ❑ **Lieux** : Eure-et-Loir, Indre, Loiret, Marne, Morbihan, Sarthe, Haute-Vienne
- ❑ **Bénéficiaires** : retraités agricoles assurés auprès de la MSA
- ❑ **Volume** : 4 000 personnes
- ❑ **Pilotage** : MSA et Familles Rurales
- ❑ **Opérateurs** : Familles Rurales, Présence Verte, Association Laser, animateurs des ateliers du Bien Vieillir, travailleurs sociaux de la MSA
- ❑ **Autres partenaires** : Conseils généraux et CARSAT
- ❑ **Durée** : octobre 2010 – juin 2011

ViaSanté Périgord Mutualité

- Lieux :** Dordogne
- Bénéficiaires :** adhérents de ViaSanté et de Cassiopéa âgés de plus de 70 ans
- Volume :** 12 000 personnes
- Pilotage :** ViaSanté Périgord Mutualité
- Autres partenaires :** Cassiopéa, association au service des personnes âgées, handicapées et/ou isolées
- Durée :** action permanente

3.3

Les actions d'information et de sensibilisation du grand public

□ Edition

- Livret de 8 pages sur la prévention des risques dans le magazine *Notre Temps* de novembre 2010 – 1 million d'exemplaires (partenariat Bayard)
- Les résultats d'un sondage sur les accidents domestiques dans le même numéro de *Notre Temps* (novembre 2010)

□ Site Internet

- Rubrique sur la mise en sécurité du domicile des personnes âgées sur le site www.stopauxaccidentsquotidiens.fr (partenariat INC)
- www.servicelapersonne.gouv.fr

Etudes et tests

- Etude qualitative sur la perception des risques par les personnes âgées (INC)

Salon des seniors

- Maison témoin
- Scènes de sensibilisation

3.3

Les expérimentations locales: évaluation

- ❑ **Un bilan quantitatif et qualitatif début 2012**
- ❑ **Les premiers enseignements**

Un très bon taux d'acceptation du diagnostic par les personnes âgées dès lors qu'un lien de confiance est établi la personne qui propose d'effectuer ce diagnostic.

Une grille de repérage qui a vocation à prendre place dans un outil d'évaluation plus globale des besoins (initiative CNAV) pour atteindre pleinement sa cible

Merci de votre attention

Contacts :

ANSP

Sabine JEUCH

Responsable de l'action sociale

Téléphone : 01 53 95 56 76

sabine.jeuch@servicesalapersonne.gouv.fr

<http://www.servicesalapersonne.gouv.fr>



Services à
la personne
Agence nationale

